

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de septembre**, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric **MARTIN**, Maire.

**Etaient présents** : M. Eric **MARTIN**, Maire, Mmes et MM. Philippe **NEMOZ**, Céline **POMMIER**, Régis **LAURENT**, Adjoint, Mmes et MM. Catherine **MOUILLER**, Laëtitia **DUFOUR**, Annette **CARTIER DUBOST**, Lysiane **CHATELUS**, Pierre **CREPIN**, Anthony **FAYET**, Pierre Alexandre **GIRARD**, Yves **GAULIER**, Christiane **ROSSILLE**, Martine **MERIGOT**.

**Absent(s) excusé(s)** : Pierrick **MURCIER** pouvoir à Anthony **FAYET**, Véronique **FILLION** pouvoir à Céline **POMMIER**

**Absent(s)** : Sandrine **DELFIEU**, Samyha **LOUBIBET**, Christophe **CHAIZE**

**Date de la convocation** : mercredi 18 septembre 2024

**Secrétaire de séance** : Catherine **MOUILLER**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240924-2024-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024  
Publication : 26/09/2024

**N°2024-43 OBJET : Approbation de la convention de partenariat 2024-2027 pour la mise en réseau des Bibliothèques municipales avec les Médiathèques de Roannais Agglomération**

M. **MARTIN** Eric, Maire, explique qu'en cohérence avec les orientations nationales en termes de lecture publique et en conformité avec la politique intercommunale définie depuis 2019, la mise en réseau des médiathèques publiques sur le territoire de Roannais Agglomération entend affirmer leur rôle positif auprès des habitants et renforcer les actions participant au développement de la lecture publique.

A ce titre, il rappelle la délibération du conseil municipal n°2023-53 du 21 novembre 2023 pour l'approbation de la convention de partenariat et d'objectifs en matière de lecture publique avec le Département de la Loire.

Les objectifs de cette mise en réseau sont :

- une plus grande équité de l'accès à l'offre de lecture publique pour tous, notamment les habitants éloignés de la centralité du territoire, où se concentre aujourd'hui l'offre la plus structurée, et en tenant compte des logiques de flux quotidiens ;
- un niveau de services consolidés dans les médiathèques municipales en s'appuyant sur les services déclinés au niveau intercommunal et en identifiant de nouveaux services ;
- une dynamique de réseau où les bibliothécaires intercommunaux et municipaux (professionnels et bénévoles) coopèrent, gagnent en compétences et sont à même de répondre aux enjeux actuels de la lecture publique.

Roannais Agglomération a ainsi défini un plan d'action 2024-2027 pour faire converger son action et celle des communes dotées de médiathèques municipales, autour de 4 axes principaux :

- Instaurer une carte unique rendant possible l'emprunt dans toute médiathèque participant au réseau et le bénéfice des services de l'ensemble des médiathèques, in situ ou à distance (offre en ligne) depuis un seul site internet via un seul compte usager. La possibilité de restituer un document dans une autre médiathèque sera restreinte aux médiathèques desservies par une navette documentaire ;
- En écho à la convention d'éducation aux arts et à la culture 2022-2026, entreprendre des projets d'éducation aux arts et à la culture au bénéfice des publics des médiathèques municipales en prenant appui sur des artistes invités en résidence-mission et en élaborant autour un parcours de médiation et une programmation culturelle ;

- Impulser une médiation numérique au sein des médiathèques municipales par des actions coconstruites et menées conjointement ;
- Intégrer les évolutions professionnelles et les enjeux du rôle de bibliothécaire en favorisant l'échange, le retour d'expérience, le renouvellement des pratiques et en ouvrant vers de la formation professionnelle. Cet objectif est à articuler avec le Département au regard de sa mission de formation des bibliothécaires.

La convention proposée définit les engagements de Roannais Agglomération et de la Commune sur les points suivants :

- Principes généraux de partenariat
- Circulation des collections et des usagers
- Informatique documentaire
- Education aux Arts et à la Culture
- Médiation numérique
- Vie du réseau
- Communication

Elle prend effet à la date de signature. Les engagements prennent fin au 31 décembre 2027.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre Roannais Agglomération et la Commune portant sur la mise en réseau des médiathèques ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant.

Votes :            Pour : 15  
                      Contre : 0  
                      Abstention : 1

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Affiché et publié le lendemain.  
Pour copie conforme : en Mairie le 25 septembre 2024.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Catherine MOUILLER, secrétaire de séance,

